

Projet Pédagogique

Séjour adolescents

du 8 au 12 août 2022



Sur l'île du Frioul



LA GARE

Association A.V.E.C.

105 Quai des Entreprises. Coustellet

84660 Maubec

04.90.76.84.38

www.aveclagare.org

Sommaire

Préambule	p.2
Projet éducatif de l'association	p.3
Projet pédagogique de l'accueil jeunes	p.3
Objectifs généraux du séjour	p.4
Le séjour	p.5
Vie quotidienne.....	p.7
Le trousseau.....	p.8
Les conditions générales.....	p.9

Un séjour reste un temps de vacances où les adolescents peuvent à la fois vivre un moment de vie en collectivité fort qui favorise l'autonomie de chacun et à la fois des temps collectifs. Les jeunes doivent s'y sentir en vacances, et développer des capacités à gérer son temps, à se prendre en charge, à surpasser ses aptitudes physiques, à vivre en groupe (apprentissage de la citoyenneté), et acquérir son autonomie. Ce projet pédagogique vise l'épanouissement du jeune.

Préambule – L'Association AVEC

Depuis 23 ans, l'association AVEC (Animation Vauclusienne Éducative et Culturelle) centre son projet autour d'un territoire rural, de sa population et des interactions qui en découlent et revendique sa volonté de s'engager pleinement sur son territoire grâce à La Gare de Coustellet, équipement sur lequel elle s'est développée et continue de proposer un projet riche et complémentaire. Forte de 250 adhérents et accueillant près de 10 000 personnes chaque année, au pied du Luberon, La Gare est un lieu incontournable de rencontre et de croisement

Nos actions ont pour objectifs de favoriser l'épanouissement et l'implication citoyenne des habitants et de dynamiser la vie associative locale et la structuration du territoire. L'association s'appuie ainsi sur des fondamentaux pour bâtir son projet global et décliner ses pôles d'activité :

- Une ouverture sur le monde favorisant la diversité sociale et culturelle mêlant plaisir de comprendre, d'échanger, de s'exprimer et de débattre au service du « bien vivre » ensemble.
- Un engagement militant pour redéployer des valeurs démocratiques au service d'une pratique participative et d'une plus grande responsabilisation des citoyens pour et sur leur territoire.
- Le partage des valeurs humanistes universelles, ce que nous considérons comme relever du développement durable et soutenable. C'est dans cet état d'esprit que notre projet associatif se déploie à travers deux pôles d'activité : le pôle Musiques Actuelles & le pôle Jeunesse.

La Gare tire sa force dans son projet pluriel et son fort ancrage territorial et partenarial. En véritable lieu de vie, elle est reconnue comme « le lieu de tous les départs » tant pour les projets musicaux que pour les projets de jeunes et de citoyens. Elle appuie son projet global sur cette double notion de découverte et de croisement. Croisement des publics, des genres, des projets pour une réelle perméabilité. Notre action passe par un travail autour de l'autonomie, le respect de son environnement, la citoyenneté active en nous appuyant sur un projet éducatif territorial et en nous rapprochant des acteurs du développement local.

Le projet éducatif de l'association

C'est dans le cadre de ce projet pluriel et transversal, que s'articule notre projet éducatif autour des pratiques artistiques, socio-éducatives et sportives afin de favoriser l'épanouissement et l'implication citoyenne des habitants et de dynamiser la vie associative locale et la structuration du territoire.

Sa vocation est de renforcer les liens sociaux, familiaux et les solidarités de voisinage, de coordonner et d'encourager les initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers.

Concrètement, nos actions prennent vie et sens, au-delà de la simple analyse et du constat local, à travers des projets novateurs et alternatifs pour la population. Cela passe aussi par notre capacité à transmettre à la population des clefs de changement et d'évolution de notre cadre de vie pour le comprendre et l'améliorer.

Construire une dynamique territoriale en milieu rural :

- Participer à la structuration du territoire notamment par le développement des politiques jeunesse du local au régional
- Favoriser et développer le travail en partenariat (les réseaux)
- Créer des espaces participatifs de concertations, de débats, de rencontres et de pratiques
- Favoriser une proximité avec les populations afin d'être au plus près de leur quotidien
- Promouvoir l'économie sociale et solidaire et la démarche d'éducation populaire

Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes :

- Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire
- Mettre en œuvre un travail spécifique sur l'information, l'orientation et l'accompagnement des jeunes, en particulier les 16-25 ans
- Créer une dynamique rapprochant les jeunes et le milieu professionnel
- Favoriser la mobilité des jeunes (projets européens)

Développer des loisirs autrement :

- Favoriser les pratiques citoyennes des jeunes et leur autonomie
- Favoriser l'accès à la culture et en particulier aux musiques actuelles
- Mettre en place des projets d'activités autour des pratiques innovantes
- Favoriser la mobilité des jeunes (du projet local au projet européen)

Le projet pédagogique de l'Accueil Jeunes

L'association A.V.E.C, forte des compétences spécifiques de son équipe, propose des activités diversifiées permettant l'épanouissement et l'ouverture à tous les adolescents de l'accueil jeunes.

Un parcours vers l'autonomie : s'agissant d'une structure pour adolescents, le choix des activités repose principalement sur l'engagement des jeunes. Cette mobilisation nécessite néanmoins un apprentissage progressif. À ce titre et pour les plus jeunes, il convient d'exprimer ses envies, ses attentes et de participer à certaines tâches organisationnelles.

Pour les plus âgés, il convient de s'impliquer véritablement dans la mise en œuvre de projets (être acteur et non consommateur).

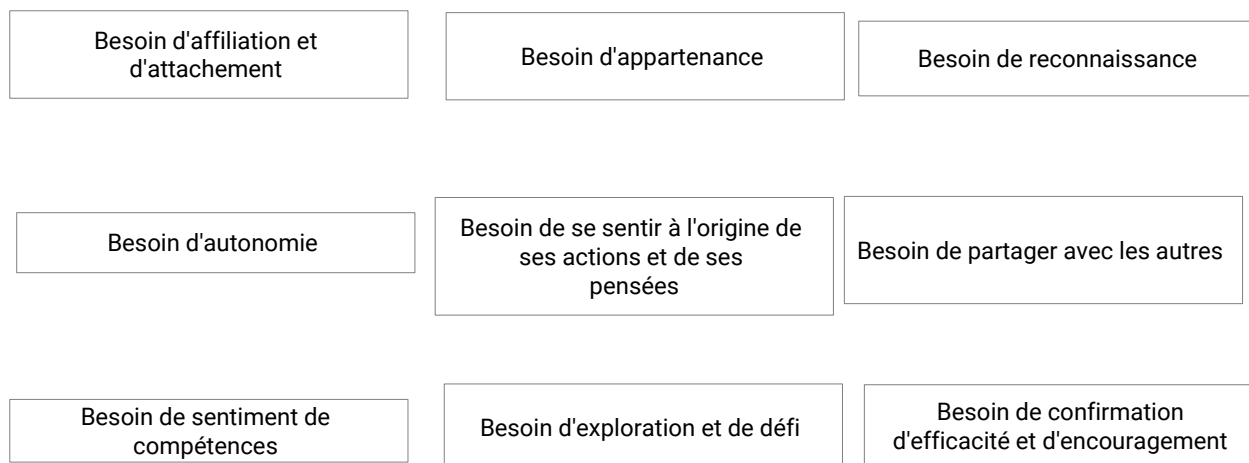
Fondées sur les attentes et les projets des jeunes, ces activités possèdent nécessairement un caractère varié (pratiques sportives, culturelles, artistiques, ludiques...). De la nature des activités dépend également la taille des groupes et la mise en place de règles de conduite spécifiques.

Objectifs de la structure Accueil Jeunes :

- Accéder à davantage d'autonomie
- Favoriser la mobilité des jeunes
- Travailler la vie en collectivité

Objectifs généraux du séjour :

Répondre aux besoins psychologiques fondamentaux



En somme,

Assurer la sécurité physique et affective du public accueilli :

- En respectant les quotas et qualités d'encadrement établis par le Ministère de la Cohésion Sociale
- En utilisant des locaux aux normes
- En assurant une évaluation régulière des activités et fonctionnements proposés

Offrir des activités attrayantes et enrichissantes sur les plans éducatif et récréatif :

- En pratiquant des activités variées et ludiques
- En favorisant l'initiation à différentes pratiques sportives et culturelles

Permettre aux jeunes d'être acteurs de leurs loisirs :

- En contribuant à l'établissement des règles de vie
- En s'impliquant dans la mise en place des activités

Favoriser l'apprentissage du « vivre ensemble » :

- Transmettre aux jeunes la notion de respect
- Se confronter et accepter les différences
- En impliquant les jeunes dans la vie du séjour
- Associer les parents aux projets réalisés

Développer ses qualités humaines :

- Faire preuve de bienveillance à l'égard des autres membres du groupe
- Coopérer pour une cohésion d'équipe productive (quelque soit les affinités)

Se Responsabiliser :

- Respect du matériel
- Respect de l'environnement
- Etre autonome
- S'organiser

Le séjour

14 places sont prévues pour l'association AVEC La Gare : 12 pour les jeunes de la Gare, 2 pour l'équipe d'animation.

L'équipe d'animation :

Directeur du séjour : Mathieu Borie

Animatrice / Assistante sanitaire : Nausicaa Métier ou Stéphane Soler (directeur de la structure)

Le rôle de l'équipe durant le séjour :

1. Être référent, créer une dynamique et un esprit de groupe
2. Garantir la sécurité morale, physique et affective des jeunes
3. Mettre en place des activités adaptées
4. Être à l'écoute des jeunes et répondre à leurs demandes
5. Respecter les jeunes en tant qu'individu à part entière

Lieu :

Île du Frioul / Village vacances Léo Lagrange

Activité(s) principales : snorkeling (randonnée aquatique) et plongée

Un village au bord de la mer :

L'île du Frioul est une magnifique petite île en face de Marseille, accessible en bateau depuis le vieux port. Un dépaysement à ½ heure au large !

Fait rare, les voitures ne sont pas autorisées sur l'île créant un havre de paix !

L'hébergement :

Les hébergements sont conçus pour 8 à 12 personnes et d'une moyenne de 120m². Chambres avec lits superposés, salles de bains et toilettes privatives à chaque bungalow. Les chambres et sanitaires des filles et des garçons sont séparés.



Le transport :

Le transport s'effectuera en minibus accompagné par les animateurs au départ de **l'accueil jeunes de La Gare**, puis en navette maritime depuis le vieux port, soit environ 2h de trajet jusqu'au centre de vacances.

Les horaires de départs seront donnés la semaine précédent le départ.

Les repas :

Le séjour est en pension complète. Les repas sont conçus sur place avec des menus respectant la saisonnalité.

Tout régime alimentaire particulier doit nous être communiqué avant le séjour dans la fiche sanitaire.

Les activités de la vie quotidienne :

L'ensemble du groupe (équipe d'animation comprise) sera impliqué dans la plupart des tâches matérielles touchant à la vie de groupe (nettoyage, rangement des tables...).

Le rythme de vie :

Dans la mesure où les locaux et les activités le permettent, lors de nos séjours, nous favorisons le **réveil individualisé**. Il s'agit de permettre aux enfants de se réveiller sans horaire fixe et décidé par les adultes.

Les **besoins de sommeil** de chacun sont différents et l'organisation du lever vise à les respecter. Ainsi, les jeunes réveillés en premier peuvent quitter leurs chambres pour rejoindre une salle d'activité, en attendant le début du petit déjeuner.

Horaires	Vie quotidienne et activité(s)
7h30-9h00	Lever et petit déjeuner échelonnés / rangement / préparation pour l'activité
9h30-12h	Activité
12h-13h30	Repas / temps calme
13h30-17h	Activité
17h-17h30	Goûter
17h30-19h	Douche / téléphone / temps libre
19h-20h30	Repas / rangement / toilette
20h30	Veillée / jeux / couchers échelonnés
23h	Heure maximum de coucher selon activité du lendemain

Les activités : (sous réserve de météo favorable)

- Randonnée aquatique / snorkeling
- Plongée
- Baignade
- Découverte de l'île

Organisation de la vie quotidienne

Les règles de vie permettent de garantir le bon déroulement du séjour dans le respect de chacun. Elles seront choisies et débattues avec les jeunes, sauf les règles non négociables qui suivent :

La mixité : Conformément à la législation, la mixité dans les chambres sera interdite.

L'alcool : Conformément à la loi Bachelot de Mars 2009, la vente de boissons alcoolisées aux jeunes de moins de 18 ans est interdite. La consommation est donc, de fait, interdite pendant ce séjour.

Les drogues : Selon la loi du 31 décembre 1970 la consommation et la détention de drogue sont strictement interdites. Il n'y aura donc aucune tolérance de la part de l'équipe d'animation.

Le tabac : De par la loi, il est interdit de fumer au sein des locaux accueillant des mineurs, lors de séjours de vacances.

Il sera donc formellement interdit de fumer dans les locaux publics, lors des activités mises en place, dans les transports en commun et dans toutes autres situations précisées par l'équipe d'encadrement.

La consommation de cigarettes sera tolérée uniquement lors des temps libres, accompagné d'un adulte, sur un périmètre défini en amont et en dehors de la présence d'autres mineurs non fumeurs.

De plus, l'équipe d'animation demande aux parents de déclarer son enfant en tant que fumeur ou non, sur le « contrat d'engagement mutuel » situé à la fin de ce document. Seuls les ados déclarés comme fumeurs seront autorisés à le faire.

Les sorties sans encadrement : Elles seront autorisées uniquement dans les conditions précisées par l'encadrement et dans le respect de certaines conditions (lieu, horaires, sécurité).

Les sanctions : Lors du séjour, si un jeune fait preuve d'un comportement inadapté l'équipe d'animation mettra en place une réponse adaptée.

Le directeur du séjour se réserve le droit de rapatrier l'un des participants s'il met en péril le bon fonctionnement du séjour. Le rapatriement se fera dans ce cas aux frais des parents.

Les soins : L'automédication est interdite. En cas d'allergie(s), maladie(s), PAI,... il est impératif de prendre contact avec l'assistante sanitaire, avant le séjour et de convenir d'un rendez-vous avec celle-ci.

Par la suite, tout médicament accompagné de son ordonnance doit être remis à l'assistante sanitaire le jour du départ.

Les bagages : Les bagages autorisés sont : un grand sac souple ou une valise par personne, et un petit sac à dos.

L'argent de poche : Nous conseillons de donner maximum 40€ d'argent de poche pour chaque enfant, bien que le montant reste libre. Le jeune est entièrement responsable de son argent.

Les objets précieux : Nous vous rappelons que l'équipe d'encadrement et notre association déconseillent fortement d'amener lors de ce séjour : Mp3 ou autres lecteurs, consoles vidéo ou tout autre appareil multimédia. A ce titre, les structures et leurs

assurances ne couvriront pas les éventuelles pertes, vols ou casses de ce genre d'appareil.

Le téléphone : Les jeunes auront la possibilité de joindre leurs parents à partir de leur téléphone portable, lors des moments prévus à cet effet.

L'utilisation du téléphone portable ne doit pas être abusive et ne doit pas gêner le bon déroulement du séjour. De ce fait les téléphones portables ne seront donc pas autorisés pendant les repas, les activités, les temps d'animation (veillées, grands jeux, etc.) et d'autres moments qui seront prévus avec les jeunes.

TROUSSEAU SEJOUR FRIOUL

	Conseillé	Dans la valise
Dessous	7	
Paires de chaussettes	7	
Tee-shirt	7	
Short / Bermuda	5	
Serviette de plage	1	
Maillot de bain	2	
Pantalon / Jogging	1	
Pull-over	1	
Coupe vent / K-Way	1	
Baskets	1	
Pyjama	1	
Pantoufle	1	
Serviette de toilette	1	
Gant de toilette	1	
Nécessaire de toilette (brosse à cheveux ; savon, dentifrice...)	1	
Claquettes / Tongs	1	
Serviette de table en tissus	1	
Gourde (impératif car ni gobelet ni bouteille plastique sur place)	1	
Petit sac à dos	1	
Sac à linge sale	1	
Pour les activités spécifiques de ce séjour		
Vieille paire de baskets	1	
Casquette	1	
Crème solaire	1	
Lunettes de soleil	1	

NB : Aucune lessive ne sera faite durant le séjour, les parents doivent donc prévoir le nécessaire pour toute la semaine.

Conditions générales

1 - Inscription

Votre inscription est validée dès réception :

- du dossier d'inscription complet
- de la fiche sanitaire remplie et signée
- du règlement du séjour complet et de l'autorisation signée

Pour participer au séjour organisé par l'association A.V.E.C, votre enfant doit être adhérent de l'association et à jour de sa cotisation.

2 - Tarifs

Quotient familial	Tarif du séjour
De ≤ 400	230 €
De 401 à 796	280 €
De 797 à 1196	320 €
1197 et +	370 €
Commune hors CEJ*	470 €

* CEJ =Contrat Enfance Jeunesse : Cabrières d'Avignon, Les Beaumettes, Lagnes, Maubec et Oppède

(+ 6€ si non-adhérent à l'association) + inscription à l'accueil jeunes selon quotient familial (entre 10 et 35€).

Le paiement peut s'effectuer en 3 fois (ou plus en nous contactant) mais obligatoirement un premier encaissement à l'inscription. Nous acceptons la « carte temps libre CAF » et les chèques vacances.

Quelque soit les modalités choisies l'intégralité du paiement doit être présent au moment de l'inscription.

Tout dossier doit être intégralement retourné **à la date du lundi 25 juillet 2022.**

3 - Les prestations

Le tarif comprend la pension complète, l'encadrement, les animations proposées et les frais de déplacement. Le prix du séjour est forfaitaire, aucun remboursement d'éventuelles activités non consommées n'est possible.

4 - Assurance

Notre association, son encadrement, ses membres et participants sont couverts par la MAIF.

Néanmoins, l'association ne peut être tenue responsable et n'assure pas le remboursement des effets perdus (vêtements, argent de poche, portable...). L'obligation des assurances en cas de vol exige qu'une infraction soit constatée. Les petits vols pouvant se produire sur le centre ne rentrent pas dans ce cadre.

5 - Le droit à l'image

Dans le cadre de ce séjour, la signature de l'autorisation de captation et de diffusion, relative au droit à l'image de votre enfant, est obligatoire. Merci de rayer la mention inutile ne correspondant pas à votre choix dans le dossier d'inscription.

6 - Accueil de mineurs handicapés

Notre association ouvre ses séjours à l'accueil de jeunes handicapés. Afin de réussir l'insertion de ces derniers, cet accueil est préparé et limité. La demande écrite sera effectuée par un établissement qui aura établi que le handicap est compatible avec le séjour choisi. En complément de l'inscription, une convention sera établie avec l'organisme plaçant.

7 - Le renvoi

En cas d'inadaptation au centre, votre adolescent peut être renvoyé chez vous. Vous serez prévenu personnellement et tous **frais de rapatriement**, y compris ceux de l'accompagnateur seront alors **à votre charge**. Aucun remboursement ne sera effectué.

8 - Départ et retour

Au départ et au retour, la présence d'un adulte accompagnant le mineur au lieu de rendez-vous est obligatoire.

9 - Soins médicaux

Durant le séjour, notre organisme fait l'avance des frais médicaux suivants : visite chez le médecin et frais pour les médicaments.

En fin de séjour, les feuilles de maladie seront retournées contre remboursement au responsable de l'enfant. En cas de maladie, visite du médecin ou accident, vous serez prévenus par le directeur du séjour dans les plus brefs délais.

Nos séjours sont organisés par une équipe de professionnels diplômés. Vos remarques, critiques, réclamations et votre satisfaction sont importantes. Elles seront pour nous, de précieux éléments pour améliorer encore nos actions en faveur des loisirs et des vacances de la jeunesse.

Pièces à fournir pour l'inscription au séjour :

- la fiche d'inscription signée
- le règlement du séjour (voir détail dans le tableau quotient familial)
- le dossier d'inscription de l'Accueil Jeunes
- le règlement de l'inscription à l'accueil jeunes et de l'adhésion à l'association
- une photo d'identité
- un certificat médical pour la pratique des activités sportives notamment plongée
- la photocopie de l'attestation de sécurité sociale
- un justificatif de domicile
- le justificatif de quotient familial (si allocataire CAF ou MSA)

Pour nous joindre 04 90 76 84 38 (suivi administratif du dossier)
et durant le séjour **en cas d'urgence** : 06 11 37 99 84